

Image not found or type unknown



attente de remboursement d'un acompte suite annulation de comman

Par **corinnedela**, le **23/10/2009** à **13:07**

J'ai passé une commande sur le site internet d'une société mi avril, fin mai aucune nouvelle de ma commande : j'ai annulé ma commande par lettre remise en main propre au responsable. Après maintes réclamations (téléphone, mail et visite au magasin) confirmation d'annulation début septembre par mail avec proposition de remboursement. Nous sommes fin octobre et je n'ai toujours pas été remboursé des sommes dues ! Je voudrais savoir si je suis en droit de réclamer des "indemnités de retard" et comment procéder (articles de lois à citer, droit du consommateur..) merci d'avance de votre réponse car je ne sais plus quoi faire